COMMUNIQUE DE PRESSE

Nature Environnement 17 et SOS Rivières et environnement

Comité Quantitatif de l'Eau du 21 décembre 2017-12-16 Préfecture de la Charente-Maritime

Le Comité Quantitatif de l'Eau présidé par le Préfet se réunira le jeudi 21 décembre 2017 à la Préfecture de la Charente-Maritime. A l'ordre du jour, l'état de la ressource et des milieux et bilan de la gestion 2017.

2017 a ressemblé à 2016 année déjà très mauvaise, les leçons seront-elles tirées pour la gestion quantitative de l'eau en 2018, rien n'est moins sûr.

Pourquoi sommes-nous pessimistes ?

Rappel.

Début septembre 2016, NE17 communiquait sur l'utilité de la cellule de vigilance du 30 août 2016 en dénonçant les pratiques agricoles, le manque d'anticipation, les indicateurs et les seuils de gestion non pertinents et le chantage de certains irrigants.

Février 2017 nous alertions le préfet sur l'obligation d'anticiper un manque de pluviométrie, de garder des niveaux hauts dans les zones humides et de ne pas accorder de volumes dérogatoires qui risqueraient de mettre des bassins dans une situation de crise grave.

Juin 2017, le message d'alerte n'est pas passé, la situation est très dégradée pour les milieux naturels. De juin à août il y a eu 8 « cellules de vigilance sècheresse » où on n'a jamais anticipé la catastrophe annoncée, malgré les craintes affichées par les services des eaux. Début août nous dénoncions de nouvelles autorisations d'irrigation sur certains bassins alors que quelques jours avant ces mêmes bassins étaient en interdiction totale ou partielle. Des irrigants rassemblés dans la structure Aquanide, soutenus par le président de la chambre d'agriculture ont appelé à la reprise de l'irrigation malgré les arrêtés de limitation et alors même que la situation était critique pour les milieux naturels et la ressource pour l'eau potable.

Octobre 2017, la saison s'est logiquement terminée avec une situation catastrophique, des nappes basses et des rivières à sec, due aux prélèvements autorisés pour l'irrigation du maïs. Pas moins de 86 arrêtés préfectoraux dont 13 pour gérer les remplissages des plans d'eau de chasse ont été signés par le préfet. Alors qu'un nouveau découpage du département avec des transferts de compétences pour la gestion de l'eau à été mis en place, complexifiant encore l'application de règles déjà difficilement gérables, le système a une nouvelle fois montré son inefficacité.

L'accumulation de ces phénomènes en plus de l'impact néfaste des activités humaines dont l'agriculture intensive chimique fait partie, conduit inéluctablement à une érosion massive de la biodiversité.

Situation actuelle

La situation en ce mois de décembre est préoccupante.

Si les dernières pluies se traduisent par une augmentation des débits des rivières due aux effets du ruissèlement, en l'absence de pluviométrie significative, ce phénomène sera temporaire et la recharge des nappes actuellement très basses ne se fera pas. Rien ne permet d'envisager une amélioration durable. Les

nappes profondes dont certaines pour l'alimentation en eau potable ne se rechargent plus. La situation reste fragile et l'état des milieux fortement dégradé.

Si un arrêté est venu règlementer les remplissages des bassines, curieusement un autre a été pris le 1er décembre autorisant les remplissages des plans d'eau de chasse qui ne sont encadrés par aucune autorisation unique mais qui concernent des volumes importants pas précisément connus (plusieurs millions de m3).

Les bassines sont présentées comme la solution pour la gestion quantitative de l'eau agricole, pourtant elles n'auraient pas pu être remplies en 2016 et pour 2017-2018, la même situation s'amorce. Une raison de plus pour revoir sérieusement les conditions de mise en place de ces bassines sur tout le département. Les projets en cours sont loin de répondre à la protection des milieux.

Lors de la réunion du CQE nous renouvellerons nos demandes :

La position de NE17 et SOS rivières qui sera rappelée au préfet ne différera pas de celles des années précédentes, la même gestion appliquée depuis des années produisant les mêmes effets désastreux sur les milieux naturels :

Remontée des seuils de gestion des indicateurs sur les rivières et les nappes pour éviter les assecs.

Mise en place, comme déjà prévu de longue date, de nouveaux indicateurs représentatifs de l'état des milieux naturels sur certains bassins identifiés.

Changement des pratiques agricoles. Abandon des produits chimiques, protection de la ressource en eau avec généralisation de l'agriculture biologique.

Développement d'une agriculture axée sur la production de nourriture à destination des populations locales.

Suppression des prélèvements agricoles en nappes captives qui doivent être réservées pour la production d'eau potable.

Reconquête des zones humides avec suppression des activités néfastes, agriculture intensive chimique, drainages, mauvaise gestion des niveaux d'eau, destruction des habitats pour la faune et la flore et disparition de la biodiversité.

Orientation des financements publics vers des pratiques vertueuses.

Elaboration de vrais projets de territoire garantissant des objectifs et engagements sur les aspects sanitaires, environnementaux et sociaux.

Nature Environnement 17 et SOS rivières appellent à un rassemblement devant la préfecture à partir de 9h30 à l'occasion de ce comité quantitatif de l'eau.

RENDEZ VOUS JEUDI 21 DÉCEMBRE A LA PRÉFECTURE DE LA ROCHELLE, A 11H30 POUR UNE CONFÉRENCE DE PRESSE

Contact/Information : Jean-Louis Demarcq 06 72 95 15 77

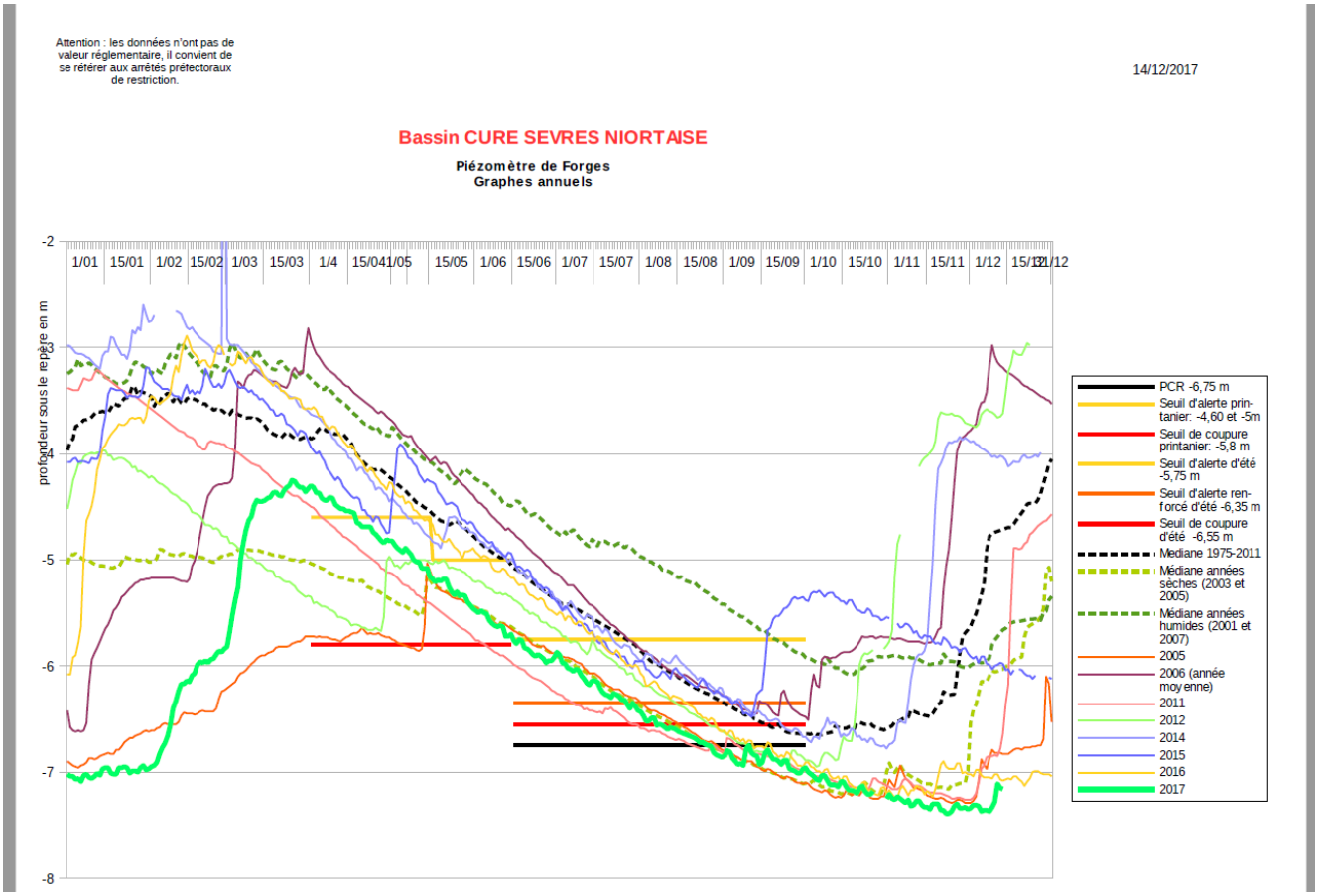

Sur le bassin du Curé, l'irrigation a continué bien au-delà du seuil de coupure et le seuil de crise à – 6,75 m qui ne devrait jamais être atteint a été franchi au 15 août 2017. Le niveau de la nappe est encore au-dessous des – 7m au 14 décembre 2017